

Immigration : les premiers chiffres pour 2022

Visas, titres de séjour, éloignements, asile, naturalisations... Le 26 janvier 2023, le ministère de l'intérieur a publié les statistiques provisoires sur l'immigration en 2022. Les données définitives seront publiées en juin 2023.

Publié le 26 janvier 2023



Chaque année, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur publie les **statistiques de l'immigration, de l'asile et de l'accès à la nationalité française** (<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Les-chiffres-2022-publication-annuelle-parue-le-26-janvier-2023>). Les premiers chiffres provisoires sont publiés en janvier puis une mise à jour avec des données définitives est publiée en juin.

Les visas

En 2022, la France a délivré 1,7 million de visas contre 733 070 en 2021, soit une hausse de 137,1%. Ce nombre reste très inférieur au total des visas délivrés avant la crise sanitaire. En 2019, la France avait délivré 3,5 millions de visas.

On distingue trois catégories de visas :

visa de transit qui permet la traversée d'un État Schengen pour se rendre dans un autre État ou le passage par la zone internationale d'un aéroport ;

visa de court séjour pour des séjours de moins de 90 jours (séjour touristique, par exemple) ;

visa de long séjour pour des séjours de plus de 90 jours à un an (séjour d'un étudiant, par exemple).

En 2022, la France a reçu plus de 2,3 millions de demandes de visas et elle en a refusées 500 000.

Les quatre premiers pays d'origine des titulaires des visas sont, en 2022, l'Inde, le Maroc, l'Algérie et la Turquie.

Les flux migratoires

Selon les données du ministère, 320 330 premiers titres de séjour ont été délivrés (330 716 en comptant les Britanniques).

Les primo-délivrances de titres augmentent de près de 17% par rapport à 2021. Le motif familial n'est plus le premier motif d'attribution d'un titre de séjour, devancé par le motif d'admission au titre d'étudiant qui représente 108 340 titres. Les principaux pays d'origine des bénéficiaires de premiers titres de séjour sont le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Côte d'Ivoire.

Concernant les immigrés en situation irrégulière, 19 819 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire français. Le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière est en hausse par rapport à 2021 (15 396 éloignements, soit +14,9% par rapport à 2021). Le chiffre reste en deçà de celui d'avant la crise sanitaire.

Le cas particulier des Ukrainiens

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les Ukrainiens qui souhaitent rester quelques temps en France peuvent bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour (APS) en tant que bénéficiaires de la protection temporaire. Sur l'année 2022, 65 833 Ukrainiens en ont bénéficié.

L'asile et les naturalisations

Le nombre de demandes d'asile est établi à partir du système d'information (SI-Asile) déployé en guichets uniques de demandes d'asile (Guda) et complété par les données l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

En 2022, 156 103 demandes (mineurs compris) ont été formulées en Guda. Cela représente une hausse de 28,6% par rapport à 2021 et un retour au niveau constaté avant la crise sanitaire. L'Afghanistan, le Bangladesh, la Turquie et la Géorgie sont les premiers pays de provenance des premières demandes d'asile.

L'Ofpra et la CNDA ont prononcé 56 179 décisions accordant un statut de protection (réfugié ou protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants), soit une hausse de 3,3% par rapport à 2021.

S'agissant des naturalisations, le nombre des acquisitions de la nationalité française par décret et par déclarations (mariage, ascendants de français...) baisse de 16,3% en 2022 par rapport à 2021.

Au total, 78 711 personnes ont acquis la nationalité française en 2022 (94 092 en 2021).

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

Suivez nous
sur les réseaux sociaux